



DÉCISIONS ADMINISTRATIVES EN SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Ce stage de deux jours s'adresse en priorité aux agents nouvellement affectés en DDPP ou SRAL

OBJECTIFS :

Être capable de mettre en œuvre les procédures et de rédiger une décision administrative, si nécessaire, en situation de contrôle

PUBLIC CONCERNE :

IAE, techniciens, préposés...

CONTENU PROPOSE :

Les caractéristiques et les finalités de la police administrative ;
La compétence et le fonctionnement des juridictions administratives ;
La notion d'acte administratif et les procédures de recours ;
La responsabilité de l'administration et des agents publics.

INTERVENANTS :

Conseiller juridique inter-régional

DATES :

Les 18 et 19 mai 2020

DUREE :

2 jours

LIEU :

INFOMA CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

16

Date limite d'inscription :

15. avril 2020

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Adel BEN YOUSSEF

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

242 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAAF, des DDT(M), DD(CS)PP, des écoles d'enseignement supérieur du MAAF, FAM, ASP et INAO

CODE EPICEA :

181699

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

Il y a un module de deux jours, sur le droit pénal au cours de la même semaine, les 05 et 06 mai 2020